



Monsieur Alain Gouirand, maire de La Motte d'Aigues :

« Les élus de La Motte d'Aigues sont fiers et heureux de vous accueillir.

Un pot de l'amitié vous sera offert à l'issue de la réunion.

Au vu de l'ordre du jour, on voit que la communauté de communes travaille »

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des présents et des procurations :

Présents : Robert TCHOBDRENOVITCH, Emilie BASTIE, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT Romain BRETTE, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN (du point 2 au point 19), Samantha KHALIZOFF, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOLO (du point 11 au point 19), Brigitte MARGAILLAN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Jacques NATTA, Michel PARTAGE, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Catherine SERRA, Bernadette VITALE

Procurations de : Pierre AUBOIS à Rose-Marie DUMONTIER, Mylène GARCIN à Géraud DE SABRAN PONTEVES Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD, Karine MOURET à Robert TCHOBDRENOVITCH, Josiane PANATTONI à Jacques NATTA, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND à Michel PARTAGE, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN (du point 2 au point 19), Nicolas SALERNO à Séverine MAUGAN-CURNIER,

Absents et excusés : Philippe EGG, Anne-Marie DAUPHIN et Michel SIMOS ;

Madame Nathalie LE BOUC est nommée secrétaire de séance

Sommaire



1. Exonération des loyers des entreprises locataires de COTELUB - Forest Sensation
2. Exonération de la taxe foncière : suppression de l'exonération de TFPB pour les constructions nouvelles
3. Exonération temporaire de cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des activités commerciales exercées dans les zones de revitalisation des commerces en milieu rural
4. Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
5. Recours aux contrats d'apprentissage
6. Harmonisation du tableau des effectifs
7. Règlement de la CAO
8. Attribution du marché assurances
9. Fonds de concours Commerce de Proximité – Attribution commune de La Tour d'Aigues
10. Modification des statuts du Parc Naturel Régional du Luberon
11. Adhésion au Groupement des Autorités responsables de transport
12. Petites Villes de Demain : Convention avec le Département de Vaucluse
13. Principe de la Délégation de Service Public à la SPL Durance Pays d'Aigues pour les crèches de La Bastide des Jourdans et Cucuron
14. Avenant à la Délégation de Service Public exploitation des crèches
15. Etang de la Bonde : Acquisition de la parcelle section C1744 située à La Motte d'Aigues
16. Etang de la Bonde : Acquisition de la parcelle section C761 située à La Motte d'Aigues
17. Parc d'Activités Le Revol - Vente du lot 4-1 à la SASU Le Revol
18. Parc d'Activités Le Revol - Vente du lot 4-2 à Monsieur Ahmed AKAABOUN
19. SIECEUTOM – Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service 2020

www.cotelub.fr

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire en date du 22 juillet 2021, est approuvé à l'unanimité

1. Exonération des loyers des entreprises locataires de COTELUB - Forest Sensation

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- **Rappel**
 - Délibération 2020-083 exonération loyer,
 - ✓ Mar à Mai 2021-031 : 1 800 €
 - Délibération 2020-083 exonération loyer,
 - ✓ Oct à Déc 2020 : 1 800 €
 - ✓ Janvier, février 2021 : 1 200 €
- **Contexte**
 - Eta d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national par décret n° 2020-1262 à compter du 17 octobre 2020.
 - Décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 : interdiction d'accueil du public dans de nombreux ERP dont ceux de type PA (établissements de plein air).
 - Décret n°2021-699 du 1er juin 2021, réouverture des établissements publics de plein air pour les activités physiques, ludiques, sportives et culturelles.
- **Proposition**
 - Exonération de loyer à FOREST SENSATION,
 - ✓ pour les mois de mars, avril et mai 2021,
 - ❖ soit jusqu'au 1er juin 2021, date de la possible réouverture de l'établissement.
 - ✓ 1 800,00 €

www.cotelub.fr

S. Khalizoff : Mais ils ont ouvert quand au final ?

Monsieur le Président : En juin

S. Khalizoff : Donc on n'exonère plus après ?

Monsieur le Président : C'est ça

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,
35 voix POUR*

2. Exonération de la taxe foncière : suppression de l'exonération de TFPB pour les constructions nouvelles

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- **Contexte**
 - L'article 1383 du code général des impôts
 - ✓ exonère les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation de la taxe foncière sur les propriétés bâties
 - ✓ Durée : les deux années qui suivent celle de leur achèvement.
 - possible, pour les EPCI, pour la part qui leur revient, de supprimer cette exonération.
 - ✓ soit totale,
 - ✓ soit limitée uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat.
- **Proposition**
 - Compte tenu de la baisse de recettes fiscales, conséquence de la suppression progressive de la taxe d'habitation,
 - supprimer totalement cette exonération.

www.cotelub.fr

Explications de Monsieur le Président : les communes sont limitées à 40 % d'exonération

M. Domeizel : Comment ça va s'articuler avec la commune ?

Monsieur le Président : Les deux sont indépendants, les communes d'un côté, la communauté de communes de l'autre.

M. Domeizel : Mais est-ce qu'on connaît la politique globale des communes ? Les cohérences ?

Monsieur le Président : On ne va pas s'immiscer dans la politique des communes, mais je crois que la majorité des communes va voter la fin de l'exonération.

A. Gueydon : On peut au moins exonérer les immeubles avec prêts aidés. Cela concerne les ménages les plus modestes.

Monsieur le Président : On va en discuter ; c'est possible mais je vous rappelle que ceux qui sont aidés, le sont déjà avec nos impôts... et c'est notre seule recette fiscale depuis la suppression de la taxe d'habitation.

E. Bastié : Cela représente quoi ?

Monsieur le Président : On ne sait pas ; les services fiscaux non plus.

Jl. Borel : Moi ça m'a bien aidé. On pourrait maintenir une exonération de 40 %.

M. Domeizel : Quel est l'impact sur le budget ? Quels sont les risques ? C'est une décision rapide et sans en connaître les conséquences sur le BP.

Arrivée de G. Jean

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à la majorité
31 voix POUR,
4 voix CONTRE (Pierre AUBOIS, Jean-Luc BOREL, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER)
2 ABSTENTIONS (Marc DUVAL, Alain GUEYDON),

3. Exonération temporaire de cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des activités commerciales exercées dans les zones de revitalisation des commerces en milieu rural



Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **Conditions**

- Les entreprises concernées par l'exonération doivent répondre aux critères suivants :
 - ✓ employer moins de onze salariés.
 - ✓ chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 2 millions d'euros
- Sont classées en zone de revitalisation des commerces en milieu rural les communes qui, au 1er janvier 2020, satisfont aux conditions suivantes :
 - ✓ 1° La population municipale est inférieure à 3 500 habitants ;
 - ✓ 2° La commune n'appartient pas à une aire urbaine de plus de 10 000 emplois ;
 - ✓ 3° La commune comprend un nombre d'établissements exerçant une activité commerciale inférieur ou égal à 10.

- **Pour le territoire de Cotelub,**

- les communes concernées
 - ✓ Peypin d'Aigues, Sannes et Vitrolles en Luberon.
 - ✓ les entreprises doivent faire la demande au service des impôts dont elles relèvent.
- L'exonération de CFE s'applique également à la CVAE.
 - ✓ compensées par le budget de l'Etat à hauteur de 33%.
- La fin du dispositif est prévue au 31 décembre 2023.

- **Proposition :**

- instaurer l'exonération totale de cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des activités commerciales exercées dans les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZoRCoMiR)

www.cotelub.fr

G. de Sabran : Pourquoi ces communes seulement ?

Monsieur le Président : Elles disposent de moins de 10 commerces.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,
37 voix POUR*

4. Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **Contexte**
 - loi du 6 août 2019
 - ✓ obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- **Cotelub**
 - partie statistique,
 - plan d'action en 4 axes :
 - ✓ Traiter les écarts de rémunération ;
 - ✓ Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
 - ✓ Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
 - ✓ Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.
- **Proposition :**
 - approuver le rapport de situation comparée des femmes et des hommes au sein de COTELUB et son plan d'action 2021-2024 ;



COTELUB

www.cotelub.fr

Monsieur le Président : Dès que je suis arrivé j'ai mis en place un Comité Technique (CT) « blanc » en anticipation de l'obligation légale qui fonctionne exactement comme un CT officiel.

COTELUB a une situation très « propre » : encadrement plutôt féminin et égalité des traitements.

M. Domeizel : Félicitation pour cette spécificité mais il faudrait un rééquilibrage entre les filières techniques et administratives.

Monsieur le Président : Depuis que je suis Président il n'y a que des femmes qui postulent sur les postes administratifs. Il n'y a aucune discrimination au recrutement.

M. Domeizel demande des précisions sur la grille salariale ainsi que sur la politique mise en place en matière de régime indemnitaire et d'évolution des salaires des contractuels.

Mme la DGS : Les contractuels ont le même régime indemnitaire que les titulaires ; il n'y a pas véritablement de politique d'évolution pour les contractuels ceux-ci n'ayant pas vocation à rester plus de 6 ans dans la collectivité.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité,
37 voix POUR

5. Recours aux contrats d'apprentissage

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- **Contexte**

- personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum,
- sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme).
- Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

- **l'apprentissage est éligible à plusieurs types de financements**

- Financement du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) dès lors qu'il s'agit de personnes handicapées ;
- Aide exceptionnelle de 3 000 € jusqu'au 31 décembre 2021.

- **Proposition :**

- recourir aux contrats d'apprentissage ;

www.cotelub.fr

M. Domeizel : Et les contrats de professionnalisation ? Ils sont souvent associés à l'apprentissage.

R. Brette : Je trouve ça très bien mais attention à la durée d'apprentissage qui est souvent longue.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,
37 voix POUR*

6. Harmonisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



• Harmonisation

- Au sein de la Direction Urbanisme :
 - ✓ Transformation d'un poste de rédacteur en poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe (instructeur ADS) à temps complet (Adaptation au statut de la personne recrutée);
 - ❖ suppression d'un poste d'adjoint administratif (instructeur ADS) à temps complet ;
- Au sein de la Direction Ressources :
 - ✓ Transformation d'un poste d'adjoint administratif en adjoint administratif principal de 1ère classe (secrétaire direction Ressources) à temps complet (Adaptation au statut de la personne recrutée);
 - ❖ suppression d'un poste d'adjoint administratif (secrétaire direction Ressources) à temps complet
- Au sein de la Direction Technique et Environnement :
 - ✓ création d'un poste de technicien territorial principal de 1ère classe (régularisation administrative) à temps complet ,
 - ✓ Transformation d'un poste contractuel en adjoint technique territorial à temps complet au sein du service Patrimoine et Bâtiment, Régularisation administrative ;

www.cotelub.fr

6. Harmonisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- **avancements de grade pour l'année 2021 :**
 - Au sein du service Collecte de la Direction Technique et Environnement :
 - ✓ • La suppression d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet,
 - ✓ • La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe titulaire à temps complet,
- **4 postes ouverts au recrutement.**
 - CM petite ville de demain,
 - Contrôleur de gestion, subvention
 - Ingénieur GEMAPI
 - CM « prévention des déchets »

www.cotelub.fr

Présentation de Mme ROGER.

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,
37 voix POUR*

7. Règlement de la CAO

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- Adaptation du règlement au nouveau code de la commande publique
- Clarification du rôle des suppléants
- Suppression de l'ouverture des plis par la CAO
- Convocation par mail plutôt que par courrier

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,
37 voix POUR*

8. Attribution du marché assurances

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



• Contexte

- Les contrats d'assurance de COTELUB s'achèvent le 31 décembre 2021.
- lancement, le 28 mai 2021,
 - ✓ un appel d'offres ouvert renouvellement de ces contrats.
 - ✓ 5 lots :
 - ❖ Lot n° 1 - Dommages aux biens (montant estimé : 4 898 €)
 - ❖ Lot n° 2 - Responsabilité civile (montant estimé : 2 487 €)
 - ❖ Lot n° 3 - Parc automobile (montant estimé : 18 258 €)
 - ❖ Lot n° 4 - Risques statutaires (montant estimé : 46 195 €)
 - ❖ Lot n° 5 - Cyber risques (montant estimé : entre 3 000 et 5 000 €)
 - nouvelle prestation d'assurances pour COTELUB, compte tenu du risque accru de cyber malveillance.
- durée du marché 4 ans. (1^{er} janvier 2022).
- date limite de remise des offres 8 juillet 2021.

www.cotelub.fr

8. Attribution du marché assurances

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



• Info

- les taux proposés par les assureurs sont couverts par le secret commercial.
- coût total des 5 lots : 82 646 € / an (+15,04%)
 - ✓ Actuellement le coût annuel est de 71 838 €.
 - ✓ L'augmentation est due aux risques statutaires dont tant le taux que l'assiette (masse salariale) augmentent.

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité,
37 voix POUR

9. Fonds de concours Commerce de Proximité – Attribution commune de La Tour d'Aigues

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



Le dispositif (Rappel) :

Objet : Fonds de concours contribuant à la rénovation des locaux commerciaux communaux

Durée : 3 ans – 2020; 2021; 2022

Participation COTELUB : 50 % du montant des travaux dans la limite de 25 000 €

Projet : Aménager une remise et une partie d'un RDC d'immeuble vétuste en local commercial et artisanal de proximité

Plan de financement	
Montant de la dépense	144 870 € HT
Participation commune	61 922 € HT
Participation Etat	57 948 € HT
Montant demandé au titre du fonds de concours Cotelub	25 000 € HT

Engagement Commune :

- Situation du local en centre bourg
- Loyer minoré après travaux
- Local accessible aux PMR
- Réaliser des travaux d'économie d'énergie
- Insertion paysagère qualitative
- Favoriser un approvisionnement local et en circuit court (lorsque l'activité le permet)
- Non concurrence avec une activité existante,

www.cotelub.fr

Monsieur le Président : Il est important que la commune respecte ses engagements

J. Richaud : Est-ce que l'on sait ce qu'il y aura comme commerce ?

Monsieur le Président : Pour l'instant non, mais cela respectera la charte et on vérifiera les engagements.

M. Domeizel : Cela correspond complètement à la politique de la commune.

Monsieur le Président : Je ne dis pas ça parce que c'est La Tour d'Aigues, mais parce qu'on a le devoir de vérifier l'utilisation de nos fonds.

G. de Sabran : Il y a une date limite pour 2022.

Mme la DGS : Non

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,
37 voix POUR*

10. Modification des statuts du Parc Naturel Régional du Luberon

Rapporteur : Catherine Serra



- **Rappel**
 - Cotelub a adhéré au PNRL
- **Contexte**
 - courrier du 27 juillet 2021, du PNRL
 - LCA Luberon Mont de Vaucluse (LMVA) a approuvé son adhésion au PNRL
 - Cette adhésion se concrétise par une modification des statuts du syndicat mixte.
- **Proposition**
 - Approuver les nouveaux statuts du syndicat mixte du PNRL, à savoir l'adhésion de LMVA ;
- **Rappel**
 - à défaut de délibération de COTELUB dans les 2 mois à compter de la réception des nouveaux statuts, l'avis est réputé favorable.

www.cotelub.fr

Monsieur le Président : A l'époque les EPCI n'adhéraient pas au Parc, donc chaque fois qu'un EPCI rentre il y a une modification des statuts.

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,
37 voix POUR*

11. Adhésion au Groupement des Autorités responsables de transport

Rapporteur : Catherine Serra



- **Contexte**
 - Depuis le 1er juillet 2021, COTELUB est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité.
 - nécessaire d'accéder à des ressources utiles à son exercice,
- **Présentation Groupement des autorités responsables de transport (GART).**
 - association loi 1901 qui a pour but :
 - ✓ D'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises ;
 - ✓ D'ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements ;
 - ✓ D'être l'interprète des AOT pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'Etat et de l'Union européenne ;
 - ✓ De développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial.
 - montant de l'adhésion est de 1 000 €.
- **Proposition :**
 - adhérer au Groupement des Autorités Responsables de Transport ;
 - autoriser le versement de la cotisation d'adhésion de 1 000 € ;

www.cotelub.fr

JL. Robert : En quoi vont-ils nous aider concrètement au niveau local ?

Monsieur le Président : A force de ne participer à rien on n'existe pas. Les décisions se prennent sans nous.

Mme la DGS : Ils nous ont soutenus dans le dépôt de demande de subventions auprès du Ministère des Transports.

J. Natta : Une ligne du 107 a été supprimée sans que nous soyons informés.

Monsieur le Président : Je m'en suis occupé.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,
37 voix POUR*

12. Petites Villes de Demain : Convention avec le Département de Vaucluse

Rapporteur : Catherine Serra



- **Rappel**
 - délibération du 17 juin 2021, COTELUB a adhéré au programme « petites villes de demain », qui vise à redynamiser des petites villes rurales.
 - plusieurs partenaires comme La Banque des Territoires.
 - ✓ 200 millions d'euros sur 6 ans pour financer expertise et ingénierie.
 - ✓ Le Département de Vaucluse assure l'attribution du soutien de La Banque aux communes et intercommunalités adhérant au programme.
- **Projet**
 - Le Département propose une convention qui fixe les modalités pratiques et financières pour l'ingénierie des territoires.
 - ✓ participation financière sur les études réalisées dans le cadre du programme.
 - Durée 24 mois.
 - ✓ Cotelub : financement d'une étude globale de revitalisation des centres bourgs avec la CCI
- **Monsieur le Président proposera au Conseil Communautaire :**
- **D'approuver la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie avec le Département de Vaucluse ;**
- **De l'autoriser à signer la convention ;**

www.cotelub.fr

Lecture des études.

Etudes de revitalisation des centres villes des 15 communes.

Les études sont sur les 6 ans ; toutes n'iront pas forcément au bout ou ne seront pas forcément financées.

G. de Sabran : 2 millions d'euros, c'est pour qui ?

Madame la DGS : Pour la France entière

JL. Robert : On ne parle que de Cadenet, Mirabeau et La Tour d'Aigues, pourquoi pas Villelaure qui compte 3 600 habitants ?

Monsieur le Président : La Tour d'Aigues avait répondu au dispositif « cœur de ville ». La sous-préfecture nous a contactés. Nous n'avons pas eu le temps d'organiser de concertation. La demande d'entrer dans le dispositif a été faite en catastrophe. 3^{ème} étape réaction de Cadenet qui ne comprenait pas et qui a postulé également.

JL. Robert : Je peux demander des subventions alors ?

Monsieur le Président : Oui, ça n'a rien à voir avec le CRTE. Et je vous rappelle que je me suis engagé à soutenir les petites communes et je le ferai. Préparez vos dossiers pour le CRTE.

Arrivée de JF. Lovisolo

Je vous prie d'excuser mon retard, j'étais au comité syndical forestier.

Je vous rappelle que le programme est « Petite Ville de Demain » et pas « Petite Interco. de Demain ». J'ai donc candidaté pour ma commune ; c'est la Préfecture qui a mis l'interco dans le dispositif.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité,
38 voix POUR

13.Principe de la Délégation de Service Public à la SPL Durance Pays d'Aigues pour les crèches de La Bastide des Jourdans et Cucuron

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- **Contexte**
 - COTELUB a confié, par contrat de Délégation de Service Public, la gestion des crèches de Villelaure, Mirabeau et Cadenet à la SPL Durance Pays d'Aigues du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025.
 - Ce contrat a été passé en «quasi-régie»
 - En mars 2021, le conseil a approuvé le principe de la Délégation de Service Public à la SPL Durance Pays d'Aigues pour la crèche de La Tour d'Aigues.
 - En juillet 2021, le conseil a approuvé l'avenant au contrat de DSP pour l'exploitation de la crèche de La Tour d'Aigues.
- **Proposition**
 - Approbation du principe de la Délégation de Service Public à la SPL Durance Pays d'Aigues pour :
 - ✓ la micro-crèche de La Bastide des Jourdans,
 - ✓ la crèche de Cucuron

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,
38 voix POUR*

14. Avenant à la Délégation de Service Public exploitation des crèches

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



• Contexte

- COTELUB a confié, par contrat de Délégation de Service Public, la gestion des crèches de Villelaure, Mirabeau et Cadenet à la SPL Durance Pays d'Aigues du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025.
- Ce contrat a été passé en «quasi-régie»
- En mars 2021, le conseil a approuvé le principe de la Délégation de Service Public à la SPL Durance Pays d'Aigues pour la crèche de La Tour d'Aigues.
- En juillet 2021, le conseil a approuvé l'avenant au contrat de DSP pour l'exploitation de la crèche de La Tour d'Aigues.

• Proposition

- Approbation de l'avenant au contrat de DSP à la SPL Durance Pays d'Aigues
 - ✓ pour la micro-crèche de La Bastide des Jourdans pour une participation financière évaluée à 80 130 € par an,
 - ✓ pour la crèche de Cucuron pour une participation financière évaluée à 115 175 € par an
- Approbation de l'avenant au contrat de DSP à la SPL Durance Pays d'Aigues concernant l'attribution des places

www.cotelub.fr

Monsieur le Président : Rencontre du personnel de la crèche de Cucuron avec un avis favorable.

A. Gueydon : Pourquoi il y avait des réticences ?

1) Inquiétudes du personnel

2) Sur l'alimentation

3) Sur le projet pédagogique

Quelles sont les garanties sur les qualités de fonctionnement ?

Quelle est la place des parents ?

Quelle sera la représentation du personnel ?

Monsieur le Président : Il y aura un comité des parents mais pas de participation.

Les craintes pour les salariés ont été levées il y a 6 mois.

Par rapport aux risques liés à l'association, la SPL garantit un fonctionnement durable et stable.

Les salaires seront maintenus et aucun poste de directrice ne sera supprimé.

On ne construira pas de cuisine centrale,

Il n'y aura pas de clause de mobilité dans les contrats de travail. Par contre, elle sera introduite dans les nouveaux contrats.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité,
38 voix POUR

15. Etang de la Bonde : Acquisition de la parcelle section C1744 située à La Motte d'Aigues

Rapporteur : Jean-Marc Brabant



• Contexte.

- parcelle C1744 située sur la commune de La Motte
- terrain agricole en zone A du PLU.
- superficie de 4 090 m².
- Madame Nelly Bressier.
- prix d'acquisition 20 450 €.
- La vente se fera par acte notarié. Elle donnera lieu à signature d'un compromis de vente, ou à une promesse de vente, préalable à l'acte de vente.

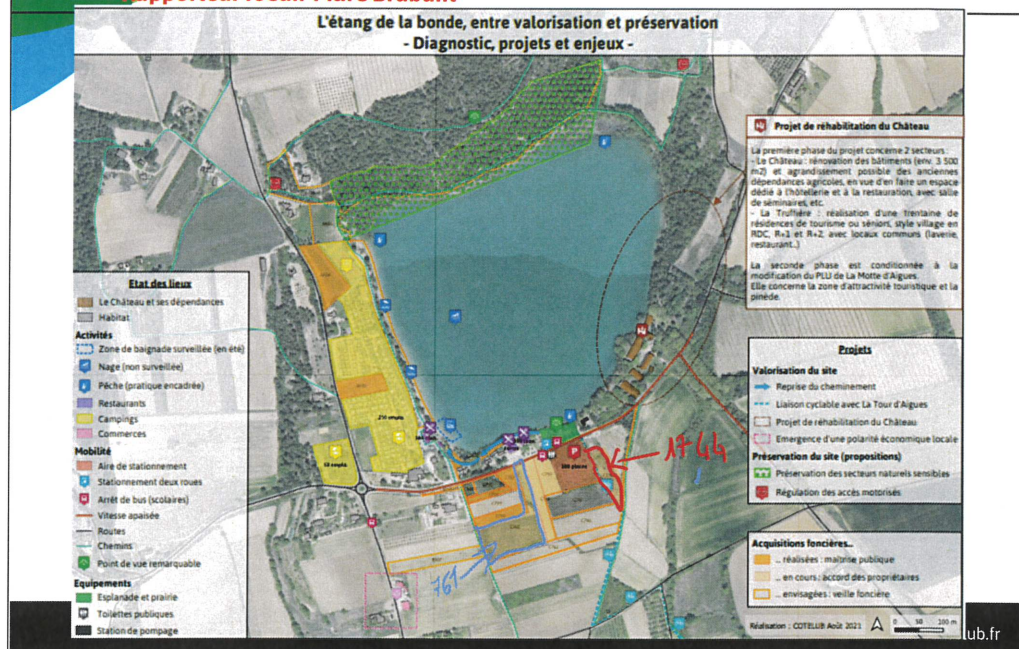
• Proposition

- approuver les conditions d'acquisition de la parcelle C1744 située à La Motte d'Aigues ;
- autoriser Monsieur le Président à désigner le notaire et à signer l'acte d'achat, ainsi que tout compromis de vente ;

www.cotelub.fr

15. Etang de la Bonde : Acquisition de la parcelle section C1744 située à La Motte d'Aigues

Rapporteur : Jean-Marc Brabant



M. Duval : C'est cher pour du terrain agricole.

Monsieur le Président : C'est le prix fixé par Les domaines, il n'y a eu aucune négociation

F. Bonnet : Quelle est la position de la SAFER ?

Jean-François Lovisolo : On surpaye le prix du terrain agricole on est d'accord, mais lors de l'aménagement on ne sera pas perdant.

M. Duval : Oui, mais ça fait monter les prix, même des terrains agricoles.

G. de Sabran : Le prix de vente est trop élevé quand l'agriculteur achète et jamais assez lorsqu'il vend ! Il faut relativiser.

M. Duval : C'est la question de la spéculation et des investissements sur les terrains agricoles. Cela modifie le barème et envoie un mauvais signal.

F. Bonnet : Il reste quoi à acheter ?

S. Khalizoff : Qui suit ce dossier ?

Monsieur le Président : Aujourd'hui, JM. Brabant, G. de Sabran et moi. Après ce sera la compétence de JM. Brabant.

JM. Brabant : Il va il y avoir un groupe de travail sur l'étang de La Bonde et son aménagement.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité,
38 voix POUR

16. Etang de la Bonde : Acquisition de la parcelle section C761
située à La Motte d'Aigues
Rapporteur : Jean-Marc Brabant



- **Contexte**
 - parcelle C761 située sur la commune de La Motte d'Aigues
 - Cette parcelle est un terrain agricole (actuellement en friche) en zone A du PLU.
 - superficie de 11 570 m².
 - parcelle appartient à l'hoirie de Sury - Meyer
 - Le prix d'acquisition de cette parcelle est fixé à 57 850 €.
 - ✓ La vente se fera par acte notarié. Elle donnera lieu à signature d'un compromis de vente, ou à une promesse de vente, préalable à l'acte de vente.
- **Proposition :**
 - approuver les conditions d'acquisition de la parcelle C761 située à La Motte d'Aigues ;
 - autoriser Monsieur le Président à désigner le notaire et à signer l'acte d'achat, ainsi que tout compromis de vente ;

www.cotelub.fr

RM. Dumontier : Quand est ce qu'on achète le château ?

Monsieur le Président : J'ai demandé au propriétaire, mais il n'est pas vendeur

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité,
38 voix POUR

17. Parc d'Activités Le Revol - Vente du lot 4-1 à la SASU LE REVOL

Rapporteur : Jean-François Lovisolo



Lot 4.1 : Attribution du terrain à la SASU Le Revol

Dirigeant : GENOVESE Julien

Projet : Création d'un bâtiment de 400m² pour une mise en location à la société ECB et PESCANAUTIC

Activité :

PESCANAUTIC : Commerce de gros dans le domaine de la pêche de plaisance

ECB : ingénierie, études techniques en bâtiment de second œuvre dans le secteur de la charpente métallique, bardage, couverture, menuiserie extérieure

Perspectives d'embauches : PESCANAUTIC + 3 salariés / ECB + 3 salariés

Prix du terrain : 41,50 € HT / m² soit 50 879 €

www.cotelub.fr

JF. Lovisolo : Il y aura deux activités sur ce lot.

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,
38 voix POUR*

18. Parc d'Activités Le Revol - Vente du lot 4-2 à M. AKAABOUN

Rapporteur : Jean-François Lovisolo



Lot 4.2: Attribution du terrain à M. Akaaboun Ahmed

Dirigeant : M. Akaaboun Ahmed

Projet : Création d'une antenne locale pour la société ACCES BTP.

Activité : société spécialisée dans le traitement et la consolidation de sol par injection de résine

Perspectives d'embauches : 4 salariés

Prix du terrain : 41,50 € HT / m² soit 44 114,50 €

Investisseur accompagné par VPA

www.cotelub.fr

JF. Lovisolo : C'est un projet apporté par VPA.

Il y a un risque de contentieux avec GENETEC pour les lots 8-1 et 8-2. Il y a eu des prorogations de compromis multiples depuis 2016. Donc arrêt et retrait de la délibération.

Les lots ont été réattribués à EADS Design. EADS cherche des jeunes à former.

J. Richaud : Je remarque l'utilité de VPA qui est parfois contestée.

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité,
38 voix POUR

19. SIECEUTOM – Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service 2020

Rapporteur : Michel Partage



La hausse constatée pour COTELUB s'explique par l'addition de deux communes supplémentaires dans le périmètre de COTELUB, à savoir Cadenet et Cucuran. Ces deux communes, intégrées en 2017 à COTELUB, ont rejoint le SIECEUTOM au 1^{er} juillet 2019.

Aussi, l'année 2020 connaît une nouvelle hausse par la prise en compte de ces deux communes sur un exercice complet.

Enfin, sur la décennie écoulée, la production d'OMA a augmenté à l'échelle du SIECEUTOM de 18,3 % alors que la population augmentait de 23,62% dans le même temps.

OMA	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evol par rapport à N-1	2010-2020
LMV	14 190	14 148	14 121	13 898	14 271	13 652	13 379	13 377	16 825	16 668	17 752	6,5%	25,1%
CCPSMV	9 544	9 712	9 519	9 566	9 431	9 684	9 663	9 819	9 920	9 619	9 382	-2,5%	-1,7%
COTELUB	7 002	7 086	6 772	6 700	6 690	6 657	6 672	6 755	7 164	8 072	9 222	14,2%	31,7%
Totaux	30 736	30 946	30 412	30 165	30 392	29 994	29 714	29 951	33 910	34 358	36 356	5,8%	18,3%

Fig. 3a – Quantités d'OMA collectées en tonnes et évolution

Les OMA (Ordures Ménagères et Assimilés)

Le tableau figure 4b présente les variations pour chaque collectivité adhérente des productions d'OMA et de ses composantes : OMR et collecte sélective (CS).

Les objectifs à poursuivre consistent en une baisse des OMR accompagnant une hausse de la collecte sélective. C'est le cas pour les 3 adhérents du syndicat, dans des proportions différentes. Si les baisses de production des OMR sont généralisées (de -7% à -13%), les situations restent disparates sur la collecte sélective, qui ne décolle pas pour la CCPSMV (+1,4% sur 10 ans).

	Evolution 2010-2020		
	OMA	OMR	Collecte sélective
LMV	0,6%	-11,3%	78,5%
CCPSMV	-6,2%	-7,7%	1,4%
COTELUB	-10,2%	-13,0%	7,6%
SIECEUTOM	-4,8%	-11,3%	34,9%

Fig. 4c – Evolution de la production par habitant des OMA et de ses composantes

19. SIECEUTOM – Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service 2020

Rapporteur : Michel Partage

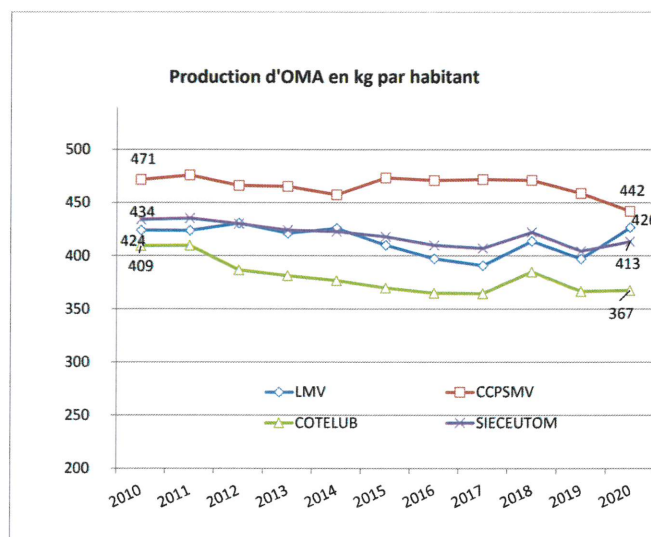


Fig. 4d – Evolution de la production par habitant des OMA

19. SIECEUTOM – Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service 2020

Rapporteur : Michel Partage



Les trois communautés collectent les emballages ménagers, le verre et les journaux-revues-magazines (JRM). Les résultats de la collecte de ces produits sont regroupés dans le tableau figure 15.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
LMV	2 245	2 441	2 525	2 655	2 811	3 267	3 262	4 163
CCPSMV	1 606	1 544	1 606	1 658	1 665	1 671	1 707	1 614
COTELUB	877	927	924	956	1 174	1 278	1 438	1 493
Ensemble	4 727	4 912	5 055	5 269	5 650	6 217	6 406	7 270

Fig. 15 – Ensemble du dispositif de collecte sélective : tonnages collectés par les communautés adhérentes

Le tri sélectif

Le tonnage total collecté en 2020 est en hausse de 13,5 % par rapport à 2019, ce qui constitue un résultat notable.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ensemble	66,4	68,3	70,4	72,6	76,7	77,3	77,8	87,6

Fig. 16 – Quantité moyenne de collecte sélective en kg du SIECEUTOM

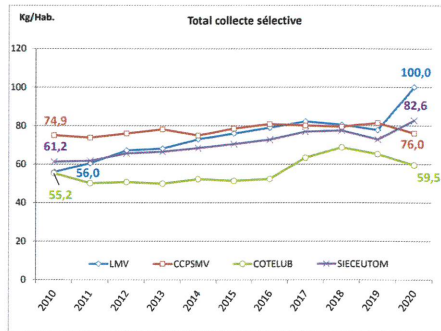


Fig. 17a – Performances de collecte sélective au cours des 10 dernières années

19. SIECEUTOM – Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service 2020

Rapporteur : Michel Partage



Le tri sélectif par flux

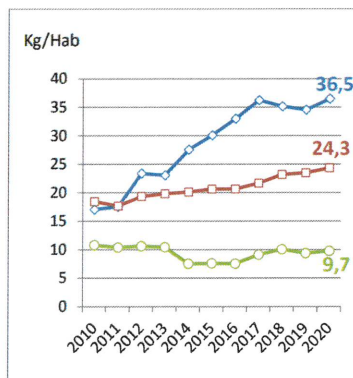


Fig. 18a – Emballages ménagers

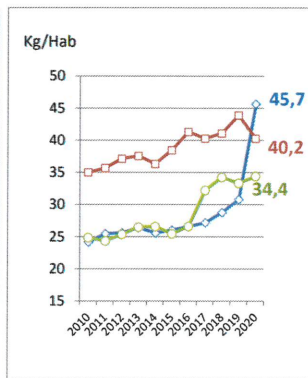


Fig. 18b – Verre

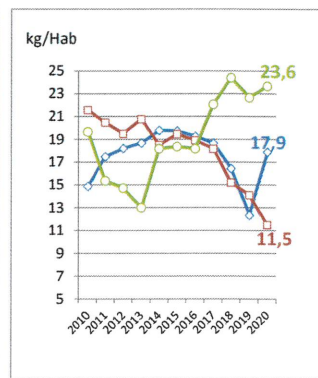


Fig. 18c – JRM

19. SIECEUTOM – Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service 2020

Rapporteur : Michel Partage



Aspects financiers

Répartition des dépenses	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Gestion des OMR	2 675 905	2 631 570	2 603 029	2 725 044	3 118 467	3 699 287	4 237 618
Gestion de la collecte sélective (emballages et cartons) ⁶	597 753	648 800	669 495	754 779	653 466	687 874	586 599
Charges générales	207 220	211 452	243 524	216 718	204 947	231 286	201 621
Dépenses totales	3 480 868	3 491 823	3 516 048	3 696 541	3 976 880	4 618 448	5 025 838

Fig. 29a – Evolution des dépenses de fonctionnement

Montants en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N-1
LMV	1 772 189	1 898 342	1 873 702	1 803 808	2 108 768	2 415 400	2 445 077	1,23%
CCPSMV	1 058 400	1 034 000	1 124 956	1 085 711	1 101 700	1 255 381	1 287 866	2,59%
COTELUB	681 286	602 000	669 630	645 687	604 533	915 568	1 041 643	13,77%
Totaux	3 511 875	3 534 342	3 668 288	3 535 206	3 815 000	4 586 349	4 774 585	4,10%

Fig. 32 – Participations des communautés adhérentes

www.cotelub.fr

M. Domeizel : Le plus important est de réduire les déchets. Le recyclage est aussi polluant.

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,
38 voix POUR*

QUESTIONS DIVERSES

M. Partage : Les bennes à déchets verts vont être mises en place dans 6 communes. Une réflexion à plus long terme est lancée pour la gestion de ces déchets.

3 jours d'animation vont avoir lieu sur le Pôle Environnement avec mise à disposition de broyats.

M. Duval : Compostage collectif sur le terrain de l'EPAHD

Vitesse excessive du camion

Jean-François Lovisolo et Noëlle Trinquier ont été élus vice-présidents au SMF

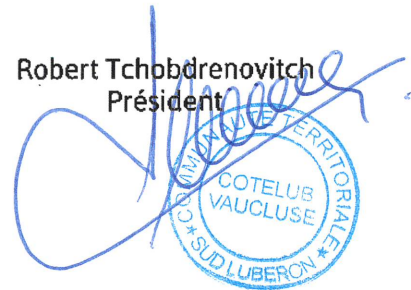
La prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu Jeudi 4 Novembre à 18h30 à Villelaure

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h20

Nathalie Lebouc
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch
Président



Ce procès-verbal sera porté à l'approbation des membres du Conseil Communautaire lors de la séance du 4 novembre 2021